

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 03 novembre 1997 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Du Sault, Christian Roy, Réjean Cliche, Victor Bernard et Alain Mathieu formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

189-97

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Réjean Cliche,
et résolu que l'ordre du jour de la présente session est adopté tel que présenté.

ADOPTE

ADOPTION DES DERNIER PROCES-VERBAUX

Proposé par Madame Jeannine Patry,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 06 octobre 1997 et de la séance d'ajournement du 14 octobre 1997 sont adoptés tels que présentés.

ADOPTE

RAPPORT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je viens vous transmettre quelques informations qui vous concernent citoyens(nes) de Saint-Victor. Vous êtes sûrement au courant que depuis quelques mois, Saint-Victor n'est plus qu'une seule entité municipale avec un seul Conseil et un seul Maire.

Je tiens à remercier toute la population de la confiance que vous m'avez accordée pour le poste à la Mairie. C'est pour moi un défi d'assumer cette responsabilité surtout en ce temps de compressions gouvernementales. Cependant je suis entouré d'une bonne équipe de Conseillers et d'employés. Tous ensemble, nous travaillons pour le mieux-être des citoyens.

J'aimerais féliciter les anciens Maires, Messieurs Eudore Perron et Benoit Prévost ainsi que l'ancienne Conseillère, Madame Jocelyne Bureau, Messieurs les Conseillers, Gaston Lessard, Lauréat Lessard, René Veilleux, Viateur Cloutier, René-Yves Desjardins et André Bizier. Au nom de la population et en mon nom personnel, je tiens à les remercier très sincèrement pour leur implication et leur dévouement au sein de la Municipalité.

Je vous présente maintenant quelques informations sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Victor.

LES ETATS FINANCIERS 1996

Les rapports financiers au 31 décembre 1996 nous informent que l'ancienne Municipalité de Saint-Victor Village a encaissé la somme de 696 697 \$ en revenus et a autorisé des dépenses de 688 201 \$ entraînant un surplus de 8 496 \$ et pour l'ancienne Municipalité de Saint-Victor-de-Tring elle a encaissé la somme de 848 824 \$ en revenus et a autorisé des dépenses de 800 391 \$ entraînant un surplus de 48 433 \$.

LA SITUATION FINANCIERE DE L'ANNEE 1997

Le Conseil provisoire de la municipalité de Saint-Victor a adopté le 20 janvier 1997 un budget autorisant des dépenses de 1 541 591 \$ pour l'année 1997.

REALISATIONS 1997

Je pense que beaucoup d'énergie ont été investies dans la fusion des deux Municipalités qui s'est réalisée d'un commun accord. L'assainissement des eaux a été un projet majeur. Des travaux effectués à la côte du Rang 4 Sud ont beaucoup amélioré la situation à cet endroit. Aussi, la rue Doyon a bénéficié d'importantes rénovations.

Avec la sécheresse de l'été, nous avons dû transporter de l'eau pour subvenir aux demandes. Comme vous le savez l'eau n'est pas une ressource intarissable, un effort devra être fait en temps de sécheresse pour en économiser le plus possible. Nous avons dû creuser de nouveaux puits, ce qui amène des coûts supplémentaires.

PREVISIONS 1998

Le dossier de l'assainissement des eaux sera complété. Des investissements majeurs seront effectués dans la rue du Séminaire (les trois-côtes) et dans la rue de la Station. L'approvisionnement en eau potable demeure également dans les priorités.

Si le gouvernement demeure ferme dans son intention de couper les budgets, notre municipalité devra absorber une facture de l'ordre du 71 528 \$. Nous ferons de notre mieux pour équilibrer le plus possible le budget afin que la population de Saint-Victor ne subisse pas trop ces compressions.

En terminant, je tiens à féliciter les Conseillers(ière) réélus, Madame Jeannine Patry, Messieurs Victor Bernard, Alain Du Sault, Réjean Cliche et Christian Roy, qui ont bien voulu continuer de s'impliquer au sein de notre Municipalité, et je souhaite la bienvenue à Monsieur Alain Mathieu qui s'est ajouté comme nouveau Conseiller.

Également, j'ai déjà pu constater le travail professionnel de nos secrétaires et employés municipaux. Ils contribuent avec tous les autres organismes du milieu et vous tous citoyens, à faire de Saint-Victor une municipalité fière et prospère.

JEAN-PAUL BERNARD
MAIRE

191-97

DISTRIBUTION DU RAPPORT DU MAIRE

Proposé par Madame Jeannine Patry,
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,
et résolu que le rapport du Maire soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

192-97

DEMANDE AU MINISTERE DES TRANSPORTS

ATTENDU la demande de Romaro 2000 Limitée pour réduire la vitesse à 70 KM/heure ainsi d'enlever la zone de dépassement sur la Route 108 vis-à-vis de l'industrie.

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,
Secondé par Monsieur Christian Roy,
et résolu que le Conseil Municipal de Saint-Victor appui la demande de Romaro 2000 Limitée, et demande au Ministère de transports de bien vouloir prendre en considération la dite demande de Romaro 2000 pour enlever la zone de dépassement ainsi que de faire réduire la vitesse à 70 KM/heure sur la Route 108 vis-à-vis de l'industrie et ce sur abstention de Monsieur Alain Du Sault.

ADOPTÉ

193-97

COMITE FETE DE NOËL - AIDE FINANCIERE

ATTENDU la demande d'aide financière par le Comité des Fêtes de Noël des enfants qui aura lieu le 14 décembre 1997.

Proposé par Monsieur Alain Du Sault,
Secondé par Madame Jeannine Patry,
et résolu de verser la somme de 100,00 \$ au Comité des Fêtes de Noël des enfants qui aura lieu le 14 décembre 1997.

ADOPTÉ

194-97

DEMANDE T.C.S.V. - CANAL 13 SAINT-VICTOR

ATTENDU la demande de la T.C.S.V. canal 13 Saint-Victor pour une aide financière.

Proposé par Monsieur Alain Du Sault,
Secondé par Madame Jeannine Patry,
et résolu que la Municipalité de Saint-Victor participera à leur campagne pour un montant de 800,00 \$ et ce sur abstention de Monsieur Victor Bernard.

ADOPTÉ

195-97

PROCLAMATION SEMAINE QUEBECOISE DES PERSONNES HANDICAPEES

CONCERNANT la semaine québécoise des personnes
handicapées;

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre journée internationale des personnes handicapées ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a institué une semaine québécoise des personnes handicapées qui aura lieu du 3 au 9 décembre de chaque années ;

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Alain Du Sault,
et résolu:

Qu'une semaine annuelle des personnes handicapées soit instituée dans notre ville du 3 au 9 décembre de chaque année;

Que pour l'année 1997, cette semaine se tienne sous le thème de «l'Accès: c'est l'autonomie... tout le monde y gagne».

ADOPTE

196-97

DEMANDE DE ROMARO 2000 LIMITEE - DEBIT D'EAU

ATTENDU la demande de Romaro 2000 Limitée pour avoir un débit d'eau nécessaire pour pouvoir installer un système de protection d'incendie (sprinkler).

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,
Secondé par Monsieur Christian Roy,
et résolu que le Conseil Municipal de Saint-Victor prend la demande en considération pour en étudier les coûts, aussi recommande à Romaro 2000 de faire une étude pour l'installation d'un réservoir muni de pompe capable d'alimenter votre système de protection d'incendie (sprinkler).

ADOPTE

197-97

DEMANDE CLUB ARAMIS - DENEIGEMENT

Proposé par Monsieur Alain Du Sault,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,
et résolu que la Municipalité de Saint-Victor fera le déneigement de leur cour d'en haut lorsque leurs ouvrages sera terminés pour la Municipalité. Cette résolution est valide seulement pour la période hivernal 1997 - 1998.

ADOPTE

Ayant pour objet de décréter l'ouverture d'une Rue dans la Municipalité de Saint-Victor.

ATTENDU qu'il est d'intérêt et d'utilité public d'ouvrir la rue portant les numéros de lot 672-1 sur une longueur d'environ 297.8 mètres;

ATTENDU que ladite rue est déjà construite et accepté par le Conseil selon les normes;

ATTENDU que le nom de la rue sera RUE FORTIN;

ATTENDU qu'avis de présentation du présent règlement a été donné à l'assemblée d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor tenue le 14 octobre 1997.

POUR CES MOTIFS il est:

Proposé par Madame Jeannine Patry,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,
et résolu unanimement que soit et est adopté le règlement portant le numéro 08-97 et qu'il soit et est, par le présent règlement, statué, décrété et ordonné ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long réité.

ARTICLE 2

Il est, par le présent règlement, ordonné, statué et décrété qu'un chemin public soit et est ouvert sur le lot 672-1 au cadastre officiel de Saint-Victor-de-Tring, sur une distance d'environ 297.8 mètres, ladite rue devant être plus précisément décrite comme suit:

ARTICLE 3

Le chemin ci-dessus décrit est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor et sera connu à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement sous le nom de RUE FORTIN.

ARTICLE 4

Ledit chemin public sera pour une période de 5 ans, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, sous la responsabilité des anciens propriétaires.

ARTICLE 5

Toutes les formalités prévues par la loi ont été suivies.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER

199-97

RÈGLEMENT NUMERO 09-97 - AVIS DE MOTION

Le Conseiller, Monsieur Christian Roy, donne avis de motion qu'un règlement numéro 09-97 sera adopté à une séance subséquente aux fins de dispenses la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un chemin, conduisant seulement à des propriétés inhabitées, entre le 10 janvier 1998 et le premier avril 1998, soit la partie du Rang 4 Sud entre le lot 427 et le lot 436 inclusivement du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring.

LE CONSEILLER

CHRISTIAN ROY

200-97

ENTRETIEN DU RANG 7 ET DE LA ROUTE SAINT-EPHREM

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,

Secondé par Monsieur Christian Roy,
et résolu que la Municipalité de Saint-Victor
accepte d'entretenir, à ses frais, la Route Saint-Ephrem
(à Barthel), dans les limites de la Municipalité

de Saint-Ephrem-de-Beauce, aux conditions que la Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce fasse le déblaiement, par souffleur à neige, sur une distance de 3 arpents jusqu'au «ruisseau» lorsque nécessaire et fasse aussi l'entretien complet du chemin du Rang 7.

ADOPTE

201-97 **MANDAT AU NOTAIRE**

Proposé par Madame Jeannine Patry,
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,
et résolu de mandater Monsieur Mario Mathieu, Notaire, à préparer les documents nécessaires pour l'achat des terrains nécessaires pour le creusage de puits. Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire, et Monsieur Marc Bélanger, Secrétaire-térsorier, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour ladite achat.

ADOPTE

202-97 **REFUS FACTURE - FOSSE SEPTIQUE**

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Alain Du Sault,
et résolu que la facture de Monsieur Michel Lessard, Rang 3 Sud, pour une remise de 70,00 \$ pour vidange de fosse septique est refusée pour la raison qu'il ne fait pas partie de l'association de l'A.P.E.L.F. et que sa maison n'est pas considéré comme résidence d'été.

ADOPTE

203-97 **LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Alain Du Sault,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,
et résolu que les comptes suivant sont adoptés pour paiement :

1118	Hydro-Québec	2 187,57 \$
1119	Robert Breton	34,10 \$
1154	Lombard Canada	500,00 \$
1166	Poulin Excavation	341,87 \$
1167	Dépanneur Doyon	21,00 \$
1168	Cordonnerie Bureau	55,72 \$
1169	Projet Jeunesse travail	33,25 \$
1170	Excavations André Gosselin	32 313,80 \$
1171	Excavations C.A. Giroux	6 840,15 \$
1172	Clermont Roy, Camionneur	82,91 \$

1173	J.L. Bilodeau	4	512,62	\$
1174	Garage Marc Bureau		22,79	\$
1175	DEBB		31,79	\$

1176	Plomberie Jacques Roy	218,23	\$
1177	Forage André Vachon	501,40	\$
1178	Asphalte Sartigan	719,92	\$
1179	Pieces Universelles	35,66	\$
1180	Escompte Lepage	203,95	\$
1181	Signabec	637,65	\$
1182	Groupe Informatique NCP	368,02	\$
1183	Roulements à Billes GM	151,94	\$
1184	Hydro-Québec	730,25	\$
1185	Jit Logistic	99,05	\$
1186	Québectel	67,39	\$
1187	Magasin Coop	539,59	\$
1188	Fecteau et Frères	138,10	\$
1189	Armand Lapointe Equipement	84,32	\$
1190	Garage Irenée Groleau	67,00	\$
1191	Biolab	106,55	\$
1192	Camions Gilbert	926,45	\$
1193	M.R.C. Robert-Cliche	1 303,55	\$
1194	Gilbert Veilleux	2 487,00	\$
1195	Fabrique de St-Victor	125,00	\$
1196	Gaétan Jacques Electricque	2 658,65	\$
1197	Mathieu et Hamel	2 441,21	\$
1198	Groupe CS	119,65	\$
1199	Fortin Gagné Mercier	2 691,05	\$
1200	Pneus Beaucerons	3 299,26	\$
1201	Centre Electricque de Beauce	261,80	\$
1202	Pompes Couture	8 238,78	\$
1203	Forages Adrien Gaudreau	16 400,36	\$
1204	Hercule Fortin Inc.	441,68	\$
1205	Centre du Camion	5 818,83	\$
1206	Romaro	130,37	\$
1207	Duchesne	1 040,50	\$
1208	Cleanet	215,02	\$
1209	Alliance Coop	2 247,92	\$
1210	Béton St-Ephrem	1 333,58	\$
1211	Magasin Coop	94,65	\$
1212	Laurent Gravel	70,00	\$
1213	Richard Duval	70,00	\$
1214	Gaston Bilodeau	70,00	\$
1215	Olivette Bolduc	70,00	\$
1216	Alcide Couture	70,00	\$
1217	Pierre Tremblay	70,00	\$
1218	Jean-Yves Poulin	70,00	\$
1219	Gaétan Veilleux	70,00	\$
1220	Alain Mathieu	15,00	\$

ADOPTE

204-97

AJOURNEMENT DE LA SESSION

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,
 Secondé par Monsieur Alain Du Sault,
 et résolu que la séance d'ajournement est
 ajourné à Lundi le 10 novembre 1997 à 19:00 heures.

ADOPTE

LE MAIRE

LE SECRETAIRE TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER
